



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le 28 septembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction de baignade et de pêche des coquillages filtreurs vivants sur le secteur du littoral maritime compris entre les plages de Sainte-Marguerite et de Veules-les-roses

A la suite de la rupture accidentelle d'une canalisation de la station d'épuration de Luneray, une pollution des eaux a été constatée au niveau de la buse estuarienne par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

Aussi, à compter de ce jour, la pratique de la baignade et de toute activité nautique de loisir sur les plages situées entre Sainte-Marguerite-sur-mer et Veules-les-roses sont interdites. Par ailleurs, sur le littoral et dans les eaux maritimes des plages de ces mêmes communes, la pêche des coquillages filtreurs vivants est également interdite.

Des contrôles sanitaires sont effectués afin de déterminer la durée de l'interdiction conformément aux dispositions du Code de la santé publique.

Les services de l'État sont mobilisés et très attentifs à l'évolution de la situation.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr, Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr